

Entrevue entre les responsables du **Ministère de l'Education Nationale**, de la Formation Professionnelle et des Sports et **l'A.P.E.G.**

Récemment a eu lieu une entrevue entre l'Association Professionnelle des Educateurs/trices gradué(e)s représentée par son président Pol Bressler et son secrétaire général Marc Pletsch et le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (MENFPS) représenté par M. Siggie Koenig, Conseiller de Gouvernement 1ère classe, par MM. Claude Kuffer et Gilles Estgen, professeurs-attachés au service de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que M. Fari Khabirpour, directeur du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires.

Après une brève introduction, dans laquelle les représentants de l'APEG ont présenté leur association, la situation actuelle de l'éducateur gradué dans l'enseignement a été discutée en premier lieu.

Actuellement, l'éducateur gradué travaille dans l'éducation précoce, dans l'éducation différenciée ainsi que dans les lycées techniques à enseignement modulaire au sein des équipes du SPOS. Sauf exceptions dans certaines communes dans lesquelles quelques éducateurs/trices gradué(e)s sont engagé(e)s dans les classes d'accueil, notre profession ne figure pas parmi le personnel dans l'enseignement primaire.

Du fait des problèmes sociaux devenant plus nombreux, de la croissance démographique de notre population, du grand nombre d'élèves étrangers, un encadrement socio-éducatif étroit et individualisé des enfants serait souhaitable. Un service pluridisciplinaire, se basant sur le modèle des SPOS dans l'enseignement post-primaire, serait une alternative pour améliorer la qualité de l'encadrement socio-éducatif. La détection précoce

de problèmes individuels, la mise en œuvre de projets pédagogiques, la collaboration avec les parents ainsi qu'une coopération étroite avec l'enseignant en faveur de l'enfant serait un rôle important à jouer par un éducateur gradué. D'ailleurs, sa bonne connaissance de tout le secteur social serait bénéfique pour tous les concernés.

Dans les lycées, notamment dans l'enseignement modulaire, l'expérience a démontré au cours des dernières années que l'éducateur gradué est bien capable de jouer un rôle important dans le travail de prévention, d'intégration et dans le cadre de projets au sein de la communauté scolaire. En collaboration avec une équipe de psychologues, d'assistants sociaux et d'enseignants, l'éducateur gradué contribue à fournir un travail social et éducatif cohérent et systématisé. Aux yeux de l'APEG, les projets qui tendent à l'ouverture de la profession d'éducateur gradué dans tous les régimes scolaires seraient un pas dans la bonne direction. Une responsabilité partagée entre tous les acteurs ainsi qu'une communication régulière favoriseraient une coopération ouverte et transparente voire collégiale entre l'enseignant et l'éducateur gradué ainsi qu'un climat de confiance.

Il est quand-même important qu'une coopération ouverte et transparente voire collégiale entre l'enseignant et l'éducateur gradué devrait se développer dès le début dans un climat de confiance. Une responsabilité partagée entre tous les acteurs ainsi qu'une communication régulière devront éviter toute méfiance dès le début.

Il reste à remarquer que les éducateurs et éducatrices gradués qui donnent des cours dans l'Education différenciée ainsi que dans d'autres classes telles que les classes d'appui de l'école primaire, les CNFPC et l'éducation précoce, travaillent sous des conditions différentes à celles de leurs collègues (instituteurs, chargés d'éducation). Ces éducateurs et éducatrices gradués ont souvent une tâche d'enseignement

complète à effectuer. En dehors de celle-ci, qui est déjà bien chargée, ils sont souvent obligés de rester sur leur lieu de travail jusqu'à l'accomplissement des 40 heures par semaine pendant que leurs collègues bénéficient du temps libre pour préparer leurs cours. Certains éducateurs gradués n'ont pas l'occasion de préparer convenablement leurs cours, faute de temps.

Concernant les classes d'appui et l'éducation précoce, les communes définissent le cadre et la tâche de l'éducateur gradué. Les conditions de travail varient d'une commune à l'autre. En plus, ils n'ont pas la chance de bénéficier des vacances scolaires et ils sont forcés de prendre leurs quelques journées de congé légal pendant les vacances.

Souvent, cette situation délicate est réglée avec l'accomplissement de tâches supplémentaires qui ne font pas partie de la tâche normale du concerné. Les représentants du MENFPS sont conscients que ce problème donne lieu à une discussion fondamentale sur les statuts et les tâches des personnes concernées.

Les services responsables du MENFPS suivront avec grande attention le modèle de la Ville de Luxembourg où récemment, un certain nombre d'éducateurs/trices gradué(e)s ont été engagés. Si cet exemple fait preuve d'une évolution positive, il sera évident que le ministère prendra en considération un modèle équivalent au niveau national dans certaines écoles primaires.

Dans le nouveau projet de loi au sujet des lycées, il est prévu que dans les écoles des éducateurs gradués et des éducateurs pourront être engagés au sein des SPOS. Les responsables du MENFPS expriment clairement que l'éducateur gradué trouvera son champ de travail au niveau de la conception et de la planification. Il devra être capable de diriger une équipe d'éducateurs.

Siggy Koenig
Conseiller de Gouvernement
1ère classe

Marc Pletsch
Secrétaire Général
A.P.E.G.